

PLATEAU AVIJL



**Association
Protection et
Avenir d'Avijl**

Monsieur Charles Piqué,
Ministre Président de la Région
de Bruxelles Capitale

Uccle, le 11 janvier 2010

Monsieur Charles Picqué,

L'avenir du Plateau Avijl, espace champêtre semi-naturel unique à Bruxelles, dépendra en grande partie de votre décision pour son classement.

Classer le Plateau Avijl et donc préserver l'intégralité du site, ne signifie pas que nous sommes contre la création de logements sociaux à Bruxelles. En effet, plus de 20.000 logements vides à Bruxelles est non seulement inacceptable mais doit répondre à une demande de plus en plus croissante et urgente pour les habitants les plus démunis.

Je vous demande de faire le bon choix, celui qui permettra de faire évoluer notre environnement écologique et social au niveau de Bruxelles.

Association Protection et Avenir d'Avijl

Réponse de Charles Picqué le 22 janvier 2010

Cher Monsieur,

Une demande de classement du plateau Avijl introduite par l'asbl Bruxelles-Nature est en cours d'instruction par mon administration. Elle est actuellement soumise à l'avis de la Commission royale des Monuments et Sites, comme le prévoit le CoBAT.

En attendant cet avis, il me faut d'emblée rappeler que la totalité du site est reprise en zone d'habitation au PRAS et que l'existence d'un ancien PPAS à cet endroit constitue un droit pour la construction de logements ;

Toutefois, je peux vous assurer que la Région est également sensible à l'intérêt que portent les ucclois à leur environnement immédiat et aux zones de détente que constitue ce type de lieux en Région bruxelloise.

Limiter la création de logements à la réhabilitation des logements vides à Bruxelles, tel que vous le proposez ne suffit pas. Les besoins en logements répondant à l'actuelle explosion démographique en région bruxelloise sont plus importants que le nombre de logements disponible rapidement et l'exploitation des zones affectées légalement au logement est aujourd'hui indispensable.

Je peux donc vous assurer que la nouvelle version du PPAS approuvée par le Conseil des ministres le 14 janvier dernier tient compte de l'intérêt paysager et social du site et confirme la plus grande surface concernée dans son utilisation actuelle de zone de détente et de potagers au bénéfice de la collectivité.

Charles Picqué,
Ministre Président de la Région
de Bruxelles-Capitale